



Quand la guerre des « Coca » est ouvertement déclarée

Par: Jean-Jacques Gambarelli

Publié le: 15 mars 2021 à 14:00

Dans: Société

Ce vin a été inventé par Angelo Mariani, un préparateur en pharmacie originaire de Bastia. Il a été officiellement créé en 1868 et a été commercialisé sous forme de digestif, d'apéritif. On a prêté au vin Mariani des vertus médicinales et les adeptes, notamment au sein de la bonne société de son temps, furent très nombreux.

Photo Emilie Raguz

Christophe Mariani, le président de la société Coca Mariani entend bien s'opposer à la demande de Coca-Cola Company.

Photo Emilie Raguz

Ce vin a été inventé par Angelo Mariani, un préparateur en pharmacie originaire de Bastia. Il a été officiellement créé en 1868 et a été commercialisé sous forme de digestif, d'apéritif. On a prêté au vin Mariani des vertus médicinales et les adeptes, notamment au sein de la bonne société de son temps, furent très nombreux.

Photo Emilie Raguz

Christophe Mariani, le président de la société Coca Mariani entend bien s'opposer à la demande de Coca-Cola Company.

Photo Emilie Raguz

Le vin « tonique » corse Mariani dans le viseur du géant américain du soda qui demande à la société insulaire de retirer le mot Coca de son nom, au niveau européen. L'Union européenne a pourtant enregistré la marque corse en 2019. La bataille d'étiquettes commence

Une date clé : **1868**. Cette année-là est créé le nom **Coca Mariani**, à travers un vin qui durant de longues années connaîtra un succès foudroyant, à Paris tout d'abord puis ensuite dans toute l'**Europe et aux États-Unis**. Aujourd'hui, ce vin corse est au cœur d'une guerre internationale des marques.

PUBLICITÉ

En fait, tout démarre en 1863. Un pharmacien et chimiste corse originaire de Pero-Casevecchie, Angelo Mariani, crée et commercialise à Paris une boisson fortifiante à base de vin additionné de feuilles de Coca, appelée vin Mariani.

LIRE AUSSI.- [Le vin corse Mariani en passe de conquérir... la Bolivie](#)

Il est assimilé à un médicament et recommandé par les médecins comme tonique avec des effets immédiats contre la grippe, les maux d'estomac, l'anémie, la dépression et les faiblesses sexuelles... L'Académie de Médecine de Paris lui reconnaît même le titre de « vin des athlètes » et d'excellentes vertus pour les cordes vocales. Et les people de l'époque s'empressent de louer ce vin « miraculeux ».

« C'est une injure faite à notre patrimoine »

Pourtant aujourd'hui Coca-Cola Company, le géant américain, s'oppose à la validation de la marque Coca Mariani, dans l'Union Européenne.

Une UE qui a pourtant validé et enregistré le nom en 2019, via l'Office de l'Union Européenne pour la propriété intellectuelle. Aussi, pour le président de la société insulaire, Christophe Mariani, qui n'a aucun lien de parenté avec Angelo Mariani, c'est la stupeur et l'incompréhension. « Comment une entreprise, peu importe sa taille, s'oppose à notre nom ? Comment aujourd'hui peut-on nous demander d'enlever notre histoire, le mot le plus important, coca, sur notre bouteille ? C'est faire injure à notre patrimoine, à la Corse et à la France. »

Et Christophe Mariani de rappeler la genèse des faits aux États-Unis. À la fin du XIX^e siècle, après la création du vin Coca Mariani, un certain docteur Pemberton lance le French Wine Coca. La prohibition interdit l'alcool. John Pemberton doit adapter sa recette et crée ainsi le célèbre soda et le vin est remplacé par du soda... c'est la naissance du Coca-Cola. « Il faut remettre les choses dans leur contexte. Le docteur Pemberton a copié les vins Mariani et il s'en est même vanté de dire : 'J'ai copié le meilleur' », raconte-t-il. Avant d'ajouter : « L'antériorité est un fait historique. Le vin Coca Mariani a été créé en 1868 et le French Wine Coca en 1886. »

« Nous irons en justice si... »

Quoi qu'il en soit, le géant américain est déterminé à faire entendre sa voix, car la multinationale considère que le mot Coca, de la marque Coca Mariani présente un risque de confusion. Une chose est sûre, aujourd'hui : l'Office de l'Union Européenne pour la propriété intellectuelle, dont le siège se trouve à Alicante, en Espagne, reprend la main et examine les deux dossiers. « Ils ont jusqu'à six mois pour rendre leur délibéré. Nous espérons avoir gain de cause. Si Coca-Cola Company, nous attaque également en France, où notre nom est enregistré depuis 2014, nous irons en justice. Nous avons déjà bien entendu un avocat, qui défend nos intérêts », commente Christophe Mariani. La légende souvent galvaudée puise pourtant sa source dans une vérité : avant que le célèbre soda n'ajoute de la noix de cola au breuvage, c'est bien Angelo Mariani, « petit » apothicaire installé à Bastia puis Paris qui a lancé le vin tonique à la feuille de coca. On ne refait pas l'Histoire. Et les faits peuvent être têtus...